

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 26 janvier 2022

**Présents** : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Audrey ABADIE – Patrice SANGARNE – Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU – Françoise LAGREU CORBALAN – Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Cécile POUCHELON à Jean-Luc LUPIERI - Michel RAULET à Véronique-PORTET – Annabelle CUMENGES à Véronique PORTET - Alain DAL PONTE à Audrey ABADIE - André TRIGANO à Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU à Françoise LAGREU CORBALAN - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Jean GUICHOU.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2021

### I - URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

#### 1-1. Acquisition d'un ancien moulin ruiné situé sur le lit du canal sis lieu-dit La Cagne

Le Conseil a approuvé l'acquisition de l'ancien moulin ruiné situé sur le lit du canal, sis lieu-dit La Cagne à Pamiers, cadastré section K numéro 709, d'une surface de 90m<sup>2</sup>, appartenant à la société MARLY, au prix de 1 €.

**UNANIMITE**

#### 1-2. Acquisition de la voirie commune d'une résidence sociale portée par l'OPH 09 sise route de Villeneuve

Le Conseil a approuvé l'acquisition de la voirie commune de la future résidence sociale, sise 37 route de Villeneuve, constituées de la voirie, ses réseaux et accessoires, prélevées sur les parcelles cadastrées section AH numéros 112, 113, 116 et 118, appartenant à l'OPHLM de l'Ariège, au prix de 1 €, non recouvrable. La vente est conditionnée au respect du cahier des charges « voirie » de la ville de Pamiers et fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal pour acter définitivement cette vente.

**3 ABSTENTIONS**  
**6 VOIX CONTRE**

#### 1-3. Cession des immeubles sis 11 et 13 rue Gabriel Péri

Le Conseil a approuvé la cession des immeubles sis 11 et 13 rue Gabriel Péri, cadastrés respectivement section K numéros 1331 et 1330, d'une surface de 144m<sup>2</sup> (surface habitable de 406 m<sup>2</sup>, environ), au profit de la société ORRIS MANAGEMENT, au prix de 79 000 € (71 495 € d'immobilier + 7 505 € de frais d'agence).

**3 ABSTENTIONS**  
**6 VOIX CONTRE**

#### 1-4. Constitution d'une servitude ENEDIS – Ferries de bas

Le Conseil a approuvé la constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section YK numéro 10, sise lieu-dit Ferries de Bas, appartenant à la commune, au profit d'ENEDIS ayant pour objectif d'implanter une ligne enterrée et a validé le projet de convention.

**UNANIMITE**

#### 1-5. Bail emphytéotique de la Maison de la chasse, sise chemin de Barès, au profit de l'AICA Pamiers Saint-Jean-du-Falga

Le Conseil a approuvé le projet de bail emphytéotique visant la location de la propriété dite « Maison de la chasse », sise chemin de Barès, d'une surface de 5386m<sup>2</sup>, cadastrée section E numéros 378, 393, 1355, 1356 et 1362, appartenant à la commune, au profit de l'association intercommunale de chasse agréée (AICA) Pamiers Saint-Jean-du-Falga. Les conditions essentielles de ce bail sont les suivantes :

- durée du bail : 30 ans
- montant du loyer : 500 € par an
- émoluments répartis à parts égales entre les parties

- clause de préférence de reconduction au profit de l'AICA à l'issue du bail aux mêmes conditions
- libre usage du bien par l'AICA en lien avec ses activités associatives, cynégétiques et environnementales.

### 3 VOIX CONTRE

## II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

### 2-1. Modification des dates d'ouvertures des commerces les dimanches de 2022

Le Conseil a autorisé les commerces à ouvrir les dimanches 16/01, 26/06, 27/11, 4/12, 11/12 et 18/12/2022 et a autorisé les entreprises distributrices de véhicules à ouvrir les dimanches 12/06, 18/09 et 16/10/2022.

### 3 ABSTENTIONS

## III – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

---

### 3-1. Voie douce – continuité cyclable reliant Pamiers à La Tour du Crieu – Demandes de subventions

Le Conseil a validé le plan de financement de l'opération dénommée « voie douce continuité cyclable » reliant Pamiers à La Tour du Crieu, d'un montant estimé à 559 104,18 € H.T et a autorisé le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR : 150 000 € et DSIL : 217 283,34 €) et du Conseil départemental de l'Ariège (80 000 €).

### UNANIMITE

### 3-2. Travaux d'éclairage piste BMX

Le Conseil a accepté de financer la contribution au SDE 09 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège) pour la réalisation des travaux d'éclairage sur la piste BMX, pour un montant évalué à plus ou moins 75 500 €.

### UNANIMITE

### 3-3. Dispositif de dégrèvement sur les factures d'eau des usagers en cas de fuite

Le Conseil a approuvé le dispositif à instaurer relatif au plafonnement sur la facture d'eau potable afin de limiter l'incidence financière d'une fuite d'eau après compteur, en cas de non-application du dispositif « Warsmann ».

### UNANIMITE

### 3-4. Fixation de tarifs de frais de nettoyage dans l'espace public

Le Conseil a validé les tarifs d'enlèvement des déchets (ordures ménagères, objets encombrants, affichage sauvage, résidus d'affichage, graffitis) des pollueurs et des frais de nettoyage dans l'espace public fixés, de la façon suivante :

- Forfait de prise en charge et première ½ heure par agent municipal = 70 €
- Majoration par tranche de 30 mn de nettoyage et par agent municipal = 35 €.

### UNANIMITE

## IV - CULTURE / PATRIMOINE CULTUREL

---

### 4-1. Convention de fonctionnement de la médiathèque municipale avec la CCPAP

Le Conseil a approuvé le projet de convention de fonctionnement de la médiathèque municipale avec la CCPAP, via le Bibliopôle, ayant pour objectif l'acquisition des documents destinés au public adulte.

### UNANIMITE

### 4-2. Dépôt des archives de l'association « Musiques au Pays de Gabriel Fauré »

Le Conseil a approuvé la mise en dépôt des archives de l'association « Musiques au Pays de Gabriel Fauré » de 1995 à 2020, auprès de la ville, et ce à titre gratuit.

### UNANIMITE

### 4-3. Délégation du Maire : fixation des tarifs publics à compter de 2022 – programmation culturelle

Le Conseil a délégué au Maire le pouvoir de fixer des tarifs des spectacles vivants programmés dans le cadre de la programmation culturelle à compter de 2022, pour la durée de son mandat, dans la limite de 100 € par place.

### 9 VOIX CONTRE

## V - FINANCES

---

### 5-1. Modification du forfait minimum d'occupation du domaine public

Le Conseil a validé la modification du forfait minimum d'occupation du domaine public, fixé dorénavant à 15 €, hors activités gérées par des régies municipales.

### UNANIMITE

## 5-2. Remboursement des frais consécutifs à la mise en fourrière

Le Conseil a approuvé les démarches pour obtenir le remboursement des frais consécutifs à la mise en fourrière d'un véhicule auprès de son propriétaire.

**UNANIMITE**

## VI - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

### 6-1. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (budget 2022)

Le Conseil a validé les montants des subventions accordées aux écoles privées sous contrat d'association, sur la base de 800 € par élève soit un montant total de 304 800 €, correspondants aux dotations suivantes :

Ecoles	Maternelles	Elémentaires
Jeanne d'Arc	20 800 €	44 800 €
Jean XXIII	32 800 €	64 000 €
Notre-Dame	41 600 €	73 600 €
Calandreta	11 200 €	16 000 €

**UNANIMITE**

### 6-2. Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Conseil a approuvé le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) soumise par la CAF, pour une durée de 5 ans, ayant pour objectif de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité, aux familles.

Cette démarche se décompose en plusieurs phases : un diagnostic partagé, suivi d'un plan d'actions et d'une évaluation.

**UNANIMITE**

## VII - RESSOURCES HUMAINES

### 7-1. Création d'un emploi de policier municipal

Le Conseil a autorisé le Maire à procéder à la création d'un poste de policier municipal à temps complet, du cadre d'emplois des chefs de police municipale de catégorie B, de fixer la rémunération comprise entre l'indice brut 372 et 707 et de modifier le tableau des effectifs.

**UNANIMITE**

### 7-2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26/01/84)

Le Conseil a autorisé le Maire à procéder à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée), sur le grade d'adjoint technique à temps complet, de catégorie C, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 432.

**9 ABSTENTIONS**

### 7-3. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/84)

Le Conseil a autorisé le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement des personnels titulaires ou contractuels momentanément indisponibles, en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, et ce jusqu'à la fin de son mandat.

**9 ABSTENTIONS**

## VIII - ACTION SOCIALE

### 8-1. Création de France Services de Pamiers : convention de co-portage avec la MSA MPS (Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud)

Le Conseil a approuvé la création de la France Services de Pamiers et le projet de convention avec la MSA MPS (Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud).

**9 VOIX CONTRE**

## IX - DECISIONS MUNICIPALES

### 9-1. Décisions municipales

Le Conseil a approuvé les décisions municipales n° 21-068 à 21-089 ci-après :

<b>21-068</b>	Demandes de subventions – Accessibilité des bâtiments communaux – Tranche 04/09
<b>21-069</b>	Décision de résiliation – marché subséquent 17003S2 portant maîtrise d'œuvre voiries/réseaux sur l'avenue du 9 <sup>ème</sup> RCP
<b>21-070</b>	Dépôt d'un permis de construire dans le cadre du projet de l'île aux enfants
<b>21-071</b>	Demande de subventions – Aménagement de la place des trois pigeons – Tranche 1
<b>21-072</b>	Demande de subventions – Aménagement urbain – Quartier du Foulon – Espace public
<b>21-073</b>	Demande de subventions – Aménagement urbain – Quartier du Foulon – City stade
<b>21-074</b>	Demande de subventions – Aménagement des combles de l'hôtel de ville pour installation d'un service municipal
<b>21-075</b>	Mise à disposition de locaux communaux – 5 place du Mercadal – District de football de l'Ariège
<b>21-076</b>	Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale
<b>21-077</b>	Mise à disposition de locaux communaux – Maison de service au public 5 rue de la maternité – Association de la mémoire ariégeoise
<b>21-078</b>	Demandes de subventions – Récupérateur de chaleur sur les eaux usées – Centre nautique Neptunia
<b>21-079</b>	Convention d'occupation précaire d'un local au n° 17 rue de la République à Pamiers par les entreprises KEIKI et LEGENDE GOURMANDE
<b>21-080</b>	Demande de subventions – Relamping Led des luminaires existants sur 14 bâtiments communaux
<b>21-081</b>	Délégation du droit de préemption – 63 bis rue Lakanal 09100 Pamiers
<b>21-082</b>	Demande de subventions – « Ile aux enfants » - Création d'un jardin public paysager – Projet ANRU – Demande de subventions : DSIL 2022
<b>21-083</b>	Demande de subventions – Etude de faisabilité d'un projet de cinéma
<b>21-084</b>	Demande de subventions – Homologation et amélioration de la piste BMX – Eclairage
<b>21-085</b>	Demande de subventions – Mise en conformité électrique et incendie de l'hôtel de ville de Pamiers
<b>21-086</b>	Convention d'occupation précaire d'un local 11 rue Gabriel Péri à Pamiers à l'association des commerçants de Pamiers
<b>21-087</b>	Demande de subventions – Rénovation de six logements communaux – 77 rue Gabriel Péri
<b>21-088</b>	Demande de subventions – Réhabilitation du Carmel tranche 1 pour un accès au public – Reclassement du Carmel type Y-PA-V et ouverture de la chapelle au public
<b>21-089</b>	Demande de subventions - Requalification et aménagement de la place de la République tranche 1 – Installation de bornes électriques et équipements pour les foires et les marchés de plein vent

### **LE CONSEIL A PRIS ACTE**